



**PUM**  
**2050**

PLAN D'URBANISME  
ET DE MOBILITÉ

## LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL

### Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM)

Le PUM 2050 constitue la mise à jour du principal outil de planification urbaine de la Ville de Montréal. Il s'agit de la révision complète du Plan d'urbanisme datant de 2004, impliquant automatiquement la tenue d'une consultation publique de l'OCPM avant son adoption. La grande nouveauté de cet outil est qu'il vise à réaliser une planification de l'urbanisme en y intégrant les enjeux de mobilité.

La Ville souhaite ainsi assurer un développement à long terme de son territoire de manière à faire face aux enjeux environnementaux critiques que sont les changements climatiques et la préservation de la biodiversité.

Sur le plan social, la Ville souhaite que ce plan contribue à réduire les inégalités et à favoriser la santé et le bien-être de la population.

**« Grâce à une participation historique à ses travaux, l'OCPM a de nouveau montré sa valeur en permettant à la communauté montréalaise d'enrichir la réflexion sur l'avenir de la Ville. »**

#### Accueil général

Les participants à la consultation se sont montrés généralement favorables envers la vision et les orientations du projet de PUM, mais cela s'est accompagné de nombreuses craintes que les ambitions exprimées ne puissent d'emblée se réaliser.

La commission recommande donc « d'adopter le projet de Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Recommandation 1) » mais une fois que des ajustements y auront été apportés pour en assurer le succès.

Ces ajustements touchent notamment la participation et l'engagement, le financement, la priorisation des actions et la gouvernance.





# PRINCIPALES RECOMMANDATIONS



## Une mise en œuvre réussie grâce à quatre mesures phares

### 1 Participation et engagement

La transition écologique équitable qu'amorce Montréal appelle inévitablement une transformation des habitudes de vie de la population. C'est pourquoi il est essentiel d'en faire un projet rassembleur en assurant l'adhésion du plus grand nombre à la vision et aux orientations du PUM. Il y a un véritable contrat social à établir entre la Ville et ses citoyens.

Pour susciter cette adhésion, la commission recommande d'en élargir la vision en « *y intégrant les principales caractéristiques identitaires et distinctives de la métropole et de ses quartiers (Recommandation 2)* », notamment le fait qu'elle est une cité culturelle francophone d'envergure internationale, une ville typiquement nordique, un lieu de recherche et de savoir, bref une métropole tout à la fois culturelle, sportive et créative.

En ce sens, elle recommande aussi que le PUM comporte « *une orientation et des cibles spécifiques à la culture (Recommandation 3)* » considérant qu'il s'agit d'un moteur économique de premier plan dynamisant la ville, animant ses quartiers et contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance de la population.

De la même manière, la commission estime que le rôle de Montréal en tant que moteur économique du Québec est insuffisamment mis en valeur dans le projet de PUM. Elle recommande donc d'« *enrichir la vision économique (Recommandation 12)* » et que celle-ci s'inscrive elle aussi dans une logique « *de transition socioécologique (Recommandation 13)* ».

Enfin, l'adhésion envers le PUM et le succès de sa mise en œuvre passe par des efforts substantiels pour impliquer et accompagner la population, en particulier au chapitre des changements de comportements. La commission recommande ainsi d'« *inclure dans le PUM des mesures de sensibilisation et d'éducation, et [d'] encourager la population à participer activement au processus de mise en œuvre (Recommandation 25)* ».

### 2 Financement

Le PUM comporte des objectifs ambitieux en matière d'infrastructures de transport et de logement, mais il n'est pas précisé la façon dont la Ville va lever les sommes colossales nécessaires à leur réalisation. Dans le contexte où le financement des services publics traverse une période trouble, la commission croit essentiel d'« *accorder une grande attention à la question du financement de la mise en œuvre du PUM (Recommandation 27)* ».

### 3 Priorisation des actions

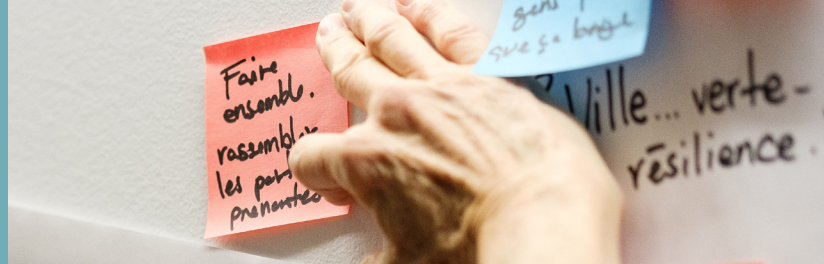
Le déploiement territorial et temporel de la plupart des mesures contenues dans le PUM souffre d'imprécision. Or, comme le projet de PUM s'étend sur 25 ans et qu'il touche de nombreux enjeux, la commission recommande d'« *établir une priorisation détaillée de la mise en œuvre de l'ensemble du PUM (Recommandation 26)* ». Cette priorisation implique aussi la modulation pour garantir une saine gestion des ressources. En termes de mobilité par exemple, la commission estime qu'il n'est pas souhaitable d'exiger les mêmes standards pour les arrondissements et secteurs excentrés que pour les quartiers centraux.

### 4 Gouvernance

L'encadrement réglementaire du PUM repose sur le principe louable de gouvernance partagée entre la Ville et les arrondissements. Or, comme il n'est pas possible de contraindre les arrondissements à élaborer, dans la foulée de l'adoption du PUM, un Plan local d'urbanisme et de mobilité (PLUM), cela laisse entrevoir une concrétisation variable à l'échelle locale des grands objectifs et orientations qui y sont inscrits. Comme les arrondissements sont aussi inégalement outillés, la commission recommande à la Ville de « *mettre en place tous les leviers et les mécanismes possibles lui permettant de soutenir les arrondissements dans l'élaboration de PLUM et autres plans d'action (Recommandation 28)* ».

**Le rapport contient  
28 recommandations.**

# QUATRE ENJEUX IMPORTANTS



## L'intensification urbaine

Le concept d'intensification urbaine combine deux objectifs. Le premier est d'augmenter la densité d'habitation afin de contrer la crise du logement. Le second vise la création de milieux de vie complets rassemblant dans un rayon de marche les ressources nécessaires aux besoins quotidiens. Ce concept, modulé en trois niveaux, est dans l'ensemble bien accueilli. Cela va toutefois exiger de la part des différents services et paliers municipaux, ainsi que des promoteurs immobiliers, d'importants efforts d'adaptation. En conséquence, la commission recommande de « *soutenir les arrondissements afin d'assurer un développement prévisible, efficace et harmonieux du concept d'intensification urbaine (Recommandation 8)* »



## Le logement

Sans surprise, la question de l'habitation a été le principal motif des préoccupations et des opinions recueillies au cours de cette consultation, avec la crise de l'abordabilité en toile de fond.

Bien que les opinions reçues divergent quant aux causes et solutions à cette crise, la commission recommande que la Ville s'y attaque en favorisant « *le déploiement d'une masse critique de logements à but non lucratif (Recommandation 10)* », afin de contribuer à endiguer la hausse substantielle des loyers vécue ces dernières années.

Cela dit, en plus des efforts nécessaires pour stimuler l'offre de logement abordable, la commission recommande de s'attaquer aux sources de cette problématique en invitant la Ville à « *explorer les moyens qui permettraient de limiter ou de contrer les impacts négatifs sur l'abordabilité des facteurs économiques et fiscaux associés au développement immobilier* » et aussi à « *se fixer des cibles pour réduire significativement les délais d'octroi de permis de construction d'unités résidentielles (Recommandation 11)*. »



## La mobilité

Il est mentionné dans le PUM que la transition écologique passe par une mobilité décarbonée. À cette fin, la commission « *appuie la volonté de réduire la dépendance aux modes de transport motorisé individuel (Recommandation 4)* » en priorisant la marche, le vélo et le transport collectif tout en favorisant un partage plus équitable de l'espace de la rue.

Cela dit, la commission est consciente que la mise en œuvre de cette grande ambition représente un défi énorme, sachant en effet à quel point la place qu'occupe l'automobile dans la société peut être importante, voire polarisante. Ainsi la commission estime que la Ville doit « *reconnaître formellement le défi du changement de comportement associé aux ambitions du PUM en matière de mobilité* » et se doter « *d'un plan d'action concret pour susciter la nécessaire adhésion envers les modes de transports alternatifs à l'auto solo (Recommandation 5)* ».



## L'équité

Enfin, même si la Ville s'oriente vers une transition écologique équitable, et qu'elle souhaite à cette fin que ses interventions d'aménagement et de transformation des quartiers permettent d'éviter les risques d'exclusion, il a été constaté que le projet de PUM fait peu de place à l'accessibilité universelle. Par conséquent, la commission demande de « *veiller à ce que les modes de transports actifs et collectifs soient accessibles pour tous, en toute saison (Recommandation 6)* » et que le projet de PUM intègre des « *orientations, objectifs et mesures [...] visant spécifiquement à rendre compte de la réduction des iniquités sur le territoire, avec une attention particulière pour les secteurs en déficit (Recommandation 26)* »

# FAITS SAILLANTS DE LA LA DÉMARCHE

*Une participation historique - la plus importante consultation publique de l'OCPM jusqu'à présent (durée, complexité, participation).*

## ACTIVITÉS

<b>13</b>	Séances publiques
<b>46</b>	Activités de consultation
<b>1</b>	Forum citoyen

## PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

<b>204</b>	Participation en salle
<b>5 117</b>	Participation en ligne
<b>145</b>	Participation au forum

## CONTRIBUTIONS CITOYENNES

<b>228</b>	Opinions écrites
<b>81</b>	Questionnaires thématiques
<b>2 673</b>	Questionnaires en ligne
<b>130</b>	Médiation culturelle (enfants)
<b>91</b>	Présentations devant les commissaires

## Moments clés

**2021**

Projet de ville : vers un Plan d'urbanisme et de mobilité

**2022-23**

Consultation de l'OCPM  
Réflexion 2050

**2023-24**

Préparation du projet de PUM

**2024-25**

Consultation de l'OCPM sur le projet de PUM 2050

## Prochaines étapes

- La Ville va réviser son projet à la lumière de ce rapport de l'OCPM
- Adoption par le conseil municipal en juin 2025
- Publication du tableau de suivi des recommandations
- Dévoilement et mise en œuvre du PUM